



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 3733

Texte de la question

M Pascal Clement attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur l'equipement informatique des etablissements d'enseignement agricole prives qui n'avait pu etre pris en compte dans le budget 1988, les credits consacres aux investissements et equipements dans l'enseignement agricole prive ayant ete destines a aider la prise en charge des actions obligatoires en faveur de la securite. Il lui demande de bien vouloir prevoir dans le projet de loi de finances 1989 une ligne specifique pour l'equipement informatique de ces etablissements sans que ces credits ne viennent, toutefois, en deduction des credits complementaires degages pour l'application de la loi du 31 decembre 1984.

Texte de la réponse

Reponse. - En reponse a la question ecrite de l'honorable parlementaire relative a l'equipement informatique des etablissements d'enseignement agricole prives, il est precise que des 1989, cinq millions seront affectes a celui-ci et que l'effort sera poursuivi dans le cadre d'un programme de trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Clement Pascal](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3733

Rubrique : Enseignement prive

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2769